

Concours Mathématiques hors les murs 2026

À l'occasion de la 15^e édition de la Semaine des Mathématiques, l'académie de Rennes propose aux professeurs du 1^{er} et du 2nd degré de faire participer des classes ou clubs au concours de réalisations « Mathématiques hors les murs » sur la thématique Égalité.

Les enseignants souhaitant participer avec leurs groupes d'élèves peuvent s'inscrire en ligne sur Adage. Les photos et/ou vidéos des productions seront transmises au plus tard le 31 mars 2026 minuit.

Toute participation au concours vaut acceptation du règlement suivant.

Article 1 – Objet du concours

Ce concours gratuit a pour but de valoriser les actions réalisées dans l'académie de Rennes lors de la semaine des mathématiques 2026.

Les participants proposeront une photo (éventuellement accompagnée d'une vidéo) et un texte explicatif d'une dizaine de lignes présentant une réalisation menée par la classe ou le groupe d'élèves hors de la salle de classe sur la **thématique « Égalités »** à l'occasion de la semaine des mathématiques 2026.

Article 2 – Conditions de participation

Le concours est ouvert aux élèves des écoles, des collèges et lycée publics et privés sous contrat de l'académie de Rennes. Les images et vidéos et les textes qui les accompagnent devront être réalisés dans le cadre d'un projet de classe ou d'une activité de groupe, qui pourra impliquer éventuellement plusieurs enseignants dans un cadre pluridisciplinaire. **Une seule photo et une seule vidéo par classe pourra être envoyée pour concourir**, un vote au sein de la classe permettra éventuellement de sélectionner l'image retenue.

Pour participer avec leur groupe d'élèves, les enseignants responsables doivent s'inscrire via **ADAGE avant le 14 mars 2026**.

Les participants acceptent que leur photo ou vidéo puisse être librement utilisée par le rectorat pour des actions de de communication et de promotion de la culture mathématique.

Les participants qui transmettront des photos ou vidéos faisant apparaître des personnes devront certifier que l'établissement a recueilli les autorisations de droit à l'image des personnes concernées pour publication sur le site www.pedagogie.ac-rennes.fr et la plateforme PodEduc pour les vidéos pendant une durée de 5 ans.

Les projets présentés doivent être libres de tout droit de propriété intellectuelle. Le participant s'engage en cas d'emprunt à une œuvre préexistante appartenant à un tiers, à en avoir été préalablement autorisé par l'auteur ou par les ayant-droits de l'œuvre concernée. En cas de litige, la personne ou le collectif qui aura présenté le projet seront tenus pour responsables.

Article 3 – Modalités techniques

Les photos devront être au format paysage 4 : 3 et transmises via Filesender ; leur téléchargement devra être actif jusqu'au 30 avril 2026. Les vidéos devront être au format paysage 16 : 9 et ne devront pas excéder une durée de 2 min. Elles seront déposées sur PodEduc en accès public et leur lien transmis à concours.semainedesmaths@ac-rennes.fr.

Article 4 – Jury, publication des résultats

Le jury sera composé de membres du comité de pilotage et d'inspecteurs du premier et second degré. Le jury prendra en compte le niveau de classe des participant et pourra désigner des lauréats dans les catégories « maternelle », « primaire », « collège » et « lycée ». Il se réserve le droit de ne désigner aucun gagnant si les productions proposées ne répondent pas à la demande. La décision finale sera communiquée aux enseignants responsables lundi 4 mai 2026.

Une sélection des meilleures productions sera publiée sur le site pédagogique de l'académie de Rennes et pourra faire l'objet d'une exposition et de projections.

Article 5 – Prix

Tous les groupes participants recevront un diplôme de participation. Les groupes primés recevront une impression en grand format de leur photo offerte par l'académie de Rennes ainsi que des lots fournis par nos partenaires.